



Mairie de Courtisols
4 rue Massez
51460 COURTISOLS
Tél : 03.26.66.60.13

Mail :

mairie-de-courtisols@orange.fr

site internet :

<http://www.courtisols.fr>

Horaires du secrétariat de mairie et de l'agence postale :

Lundi : 9h-16h

Mardi : 9h-12h et 16h-19h

Mercredi : 9h-12h et 14h-16h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h et 15h-17h

Samedi : 9h-12h

Horaires de France Services

Lundi : 9h-12h et 14h-18h

Mardi : 9h-12h et 14h-19h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h et 14h-16h

Samedi : 8h-12h



La boîte aux lettres du père Noël est installée devant le secrétariat de mairie jusqu'au 20 décembre.

Courtisols Infos

En ce mois de décembre, alors que vous vous activez toutes et tous à préparer les fêtes de fin d'année, la commune a revêtu ses habits de fête. Au Parc Massez, le lavoir accueille le traineau du Père Noël et ses rênes. Merci aux enfants de l'école Sainte Marie qui ont contribué à la décoration. Je tiens également à remercier chaleureusement l'équipe de bénévoles qui s'est investie dans ce projet, en créant des décors, des personnages, qui complètent les illuminations mises en place aux quatre coins de la commune.

Cette fin d'année est toutefois entachée par le départ du plus ancien conseiller honoraire : Jean Gobillard 1er adjoint de la commune pendant 30 ans, plus connu sous le nom de P'tit Jean, il détenait une partie de la mémoire du village. Elu, il allait à la rencontre des nouveaux habitants présenter la commune. Homme engagé, investi pour sa commune, il connaissait les moindres recoins du village et aimait partager sa philosophie de la vie avec les plus jeunes. Toutes nos pensées vont à sa famille et à ses proches.



L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes et que la nouvelle année soit celle de la joie, la paix et le bonheur et du partage.

Milène ADNET

INFORMATIONS

Rappel divagation des chiens

Nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse dans le Parc Massez et sur la voie publique. Le maire est habilité à intervenir afin de mettre fin à la divagation des animaux au titre de son pouvoir de police générale et des pouvoirs de police spéciale que lui attribue le code rural. Une délibération du conseil municipal a fixé une redevance de 50€. La contravention pour déjection canine laissée à l'abandon s'élève à 35€.

Salle Robert Chaboudé

Des travaux importants dans la salle Robert Chaboudé sont prévus jusque fin 2023, la salle ne pourra pas être louée durant toute cette période.

Fermeture

L'agence postale et le secrétariat de mairie seront exceptionnellement fermés le 24 et le 31 décembre.



Retour sur les événements passés



Le maire, Milène Adnet et le président de la ligue



Octobre rose

La manifestation a eu lieu le dimanche 16 octobre en présence de la ligue et de l'association «donne ton soutien», avec au programme un lâcher de ballons et des parcours de marche et de course. 350 personnes ont participé et grâce aux nombreuses participations, la commune a récolté 2011 euros, reversés intégralement à la Ligue contre le Cancer.



Halloween

Cette année encore, le parc Massez a été décoré pour l'occasion. Un concours de citrouilles a été organisé, ainsi qu'un concours de déguisements. Toutes nos félicitations aux gagnants. Une soirée a clôturé cet événement que nous espérons renouveler l'année prochaine.



Citrouille gagnante



Déguisement gagnant

Marché artistique et artisanale



Le marché artistique et artisanale s'est tenu le 5 et 6 novembre. 36 exposants ont participé à cette manifestation.

Téléthon



Le 3 décembre a débuté à Courtisols l'édition 2022 du Téléthon. Quelques animations se sont poursuivies tout au long de la journée, grâce à la participation des associations, la commune a récolté 500 euros.

Cérémonie du 11 novembre



La cérémonie était marquée par l'hommage aux morts pour la France, et par la présence d'un nombreux public, parmi lesquels, les jeunes des écoles de la Fontaine et de Sainte-Marie, vivement remerciés par madame le maire.

5 décembre



L'hommage aux anciens combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc s'est tenue le 5 décembre, avec la participation des CM2 des écoles La Fontaine et Sainte Marie. Nous remercions également Monsieur Dupuis pour l'organisation de ces deux manifestations commémoratives.

Conseil municipal du 15 novembre 2022

2022/29 - Autorisation d'engagement de dépenses sur l'article 6232 «Fête, cérémonie et cadeaux»

Madame le maire rappelle que les dépenses résultant de fêtes locales, jumelage, réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 6232 du budget.

Il convient de prendre une délibération de principe autorisant l'engagement d'une telle catégorie de dépenses à imputer sur cet article.

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le maire à effectuer les dépenses suivantes à l'article 6232

2022/30 - Attribution du marché en procédure adaptée pour la rénovation de la salle Robert Chaboudé

Après déclaration sans suite du marché de rénovation de la salle Robert Chaboudé, la commune a relancé un appel public à la concurrence qui s'est terminée le 22 octobre 2022.

Il appartient au conseil de se prononcer sur l'attribution des lots considérant le tableau d'analyse des offres classant celles-ci selon les critères déterminés dans l'appel à la concurrence.

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les différents lots dans le cadre du marché à procédure adaptée pour la rénovation de la salle Robert Chaboudé à l'exception du lot 6 : désenfumage sans suite par l'insuffisance de concurrence.

2022/31 - Décision modificative

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur la section de fonctionnement :

- 26.000 € sur le chapitre frais de personnel du fait de l'augmentation du point d'indice et des revalorisations des grilles indiciaires

- 8.300 € pour le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

- DECIDE d'inscrire un crédit de 145.919,22 € en recette de fonctionnement correspondant au remboursement d'assurance suite au sinistre sur la grange Brémont et d'affecter 96.000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de financer les travaux de la salle Robert Chaboudé

2022/32 - Contrat d'assurance des risques statutaires

Suite au courrier de GROUPAMA nous informant que le contrat « assurance des risques statutaires » était en déséquilibre et qu'il n'était pas envisageable de maintenir les conditions techniques et tarifaires pour le prochain exercice.

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'accepter la proposition du Centre de Gestion et d'intégrer le contrat à compter du 1er janvier 2023

Personnel concerné : Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Conditions tarifaires: 5.10 % avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire et risques professionnels. Aucune franchise sur les autres risques.

2022/33 - Création d'un poste adjoint technique à temps non complet

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24,50 /35ème à compter du 1er janvier 2023 ainsi que la modification du tableau des emplois et effectifs.

202234 - Admission en non valeur

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Sur proposition de Madame le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'approuver l'admission en non-valeur de recettes pour un montant de 742,85 €, figurant sur la liste référencée 5626560033 des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

2022/35 - Remboursement de frais

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de procéder au remboursement des frais engagés par madame Célia DUVAL pour l'organisation du repas du 3ème âge, pour un montant de 53,03 €

2022/36 - Remboursement des frais de déplacement

Madame le maire rappelle que les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la mise en place du remboursement des frais des agents de la collectivité et des élus selon les modalités énoncées

- DONNE pouvoir au maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente

Questions diverses :bilans des manifestations : Octobre rose, Halloween, expo artisanale.

Rencontre du jumelage avec Dierdorf



Le samedi 19 novembre, une délégation d'élus s'est rendue à Dierdorf afin de rencontrer le maire, le président du district et les membres du comité de jumelage.

Sainte Barbe



La Sainte Barbe a mis à l'honneur :

Mathieu DUCROS, nommé Sapeur Pompier 1ère classe

Sébastien GIROD, nommé Caporal

Denis BREMONT, nommé Sergent chef

Théophile ROLLET, Caporal chef a reçu la médaille de bronze pour 10 ans d'ancienneté dans le corps du centre de Première Intervention de Courtisols, Somme Vesle et Poix.



Etat-Civil

Naissances :

Félix CHAUDRON, né le 10 octobre 2022

Camille DEBAR, née le 17 octobre 2022

Zélie PERREIN CHAMPION, née le 20 octobre 2022

Dantaello CAPPELLETTI, né le 27 octobre 2022

Alma BRICE, née le 28 octobre 2022

Léon DUHAMEL, né le 29 octobre 2022

Noah NIDEGGER, né le 15 novembre 2022

Mariages :

Monsieur Rémy DUPIN et Sophie PEREIRA, mariés le 8 octobre 2022

Décès :

Marie-Ange COSSENET née COLLERY décédée le 10 novembre 2022

Nicole PANNET née ADNET, décédée le 12 novembre 2022

Jean GOBILLARD, décédé le 3 décembre 2022